

# Récapitulatif

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS DECHET'PRO 36 sur la commune principale de l'AIOT 19 Allée de Tolière 36000 Châteauroux.

La référence de votre dossier est A-3-N60ZCQPGEX et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/02/2023 à 13h01 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](http://Service-public.fr)

## 2 - Déclarant

### Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

### Personne morale

N° SIRET **91448485200019**

Raison sociale **DECHET'PRO 36**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

### Adresse en France

**19 ALL DE TOLIERE**

**Châteauroux**

**36000 CHATEAUROUX**

### Signataire

Nom : **JOLIVET**

Prénom : **Thierry**

Qualité : **Président et gérant**

## Référent

Nom : **JOLIVET**

Prénom : **Thierry**

Fonction : **Président et gérant**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS DECHET'PRO 36**

Description des activités :

**Déchet'Pro 36 a pour activité le captage, tri, stockage et valorisation de déchets issus notamment et principalement du BTP en vu de leur tri et sur-tri. Elle a également la spécificité du démantèlement d'huisseries (fenêtres, portes,...). De manière accessoire, elle broie également du bois en vu de son réemploi. Les déchets sont ensuite repris ou transportés vers un éco-organisme et/ou exutoire en charge du réemploi des matières. L'activité de Déchet'Pro 36 a pour objectif le tri et la valorisation des déchets pour optimiser leur réemploi. Elle est un acteur de l'économie circulaire. Elle participe activement à la baisse des enfouissements et dépôts sauvages de déchets.**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

### 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **19 Allée de Tolière 36000 Châteauroux**

X : 602611

Y : 6636311

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2714	2	Transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois	Volume susceptible d'être présent 588 m3	D	La capacité de stockage a été estimée de la façon suivante: CARTONS 132m3 (case de 44m <sup>2</sup> et hauteur maximum de 3m), Idem pour les PLASTIQUES, pour le bois stocké en benne de 30m3 avec une capacité de 60m3 en mettant une seconde benne dans la même case La déclaration est faite en
2715		Transit, regroupement ou	Volume susceptible	D	prévention d'un surcroît d'activité

		tri de déchets non dangereux de verre	d'être présent 250 m3			puisque'aujourd'hui nous avons environ 10m3) cf fiche technique du broyeur 15KW, déclaration préventive au développement de l'activité, MAJ nécessaire que sur l'outillage
2410	2	Travail du bois et matériaux combustibles analogues	51 kW		D	

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduelles, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduelles issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Pas de déchets issus de déchets, tout ce qui ne peut être valorisé part à l'enfouissement. Pour rappel, les déchets dangereux ne sont pas admis dans la déchetterie.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Citerne souple de 120m3 (8,88\*11,7\*1,60) avec raccords pompiers (cf plan)**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**17 extincteurs répartis sur le site, 4 bacs à sable avec pelle, 1 dispositif d'évacuation naturelle de fumées et de chaleur, 1 convention de mise à disposition de sites pour des opérations de manoeuvre des pompiers (connaissance du site, maintien des moyens, alerte si manquement). Nous avons également un plan incendie, un plan de circulation, un plan du réseau eau, les affichages réglementaires pour les appels d'urgences, une procédure incendie. En cas d'incendie, les pompiers ont une boîte dédiée (placée sous la boîte aux lettres) où se trouvent tous les plans nécessaires pour connaître rapidement le site et identifier les risques en cas d'uintervention.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

## 7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

**Plan de Situation\_A3\_V2.pdf**

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

**Plan d'Ensemble A3\_V2.pdf**

Modification des prescriptions applicables :

**Modifications 2.pdf**